

DEPARTEMENT
DE L'HERAULT

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE BEZIERS

CCAS
DE
VIAS

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Délibération n°2023-06-28-1a

L'An DEUX MILLE VINGT TROIS et le 28 Juin

Le Conseil d'Administration s'est réuni en séance ordinaire sous la Vice-Présidence de Madame Pascale GENIEIS-TORAL.

Présents :

Mmes M. Pascale GENIEIS-TORAL, Yvette DESENLIS, Monique BORGHESI, Martine ROGER, Sandrine MORONI et Gilbert SORIA.

Procurations :

M. Jordan DARTIER à Mme Pascale GENIEIS-TORAL
Mme Carole MAUREL à Yvette DESENLIS
Mme Marie SANCHEZ-RUIZ à Martine ROGER

Objet : Bourse au permis citoyen sur l'année 2023 – Demande n°2 et n°3

Madame la Vice-Présidente rappelle à l'assemblée que selon les articles L123-5 et L123-6 ; R123-1 et suivants, le CCAS a conventionné avec l'auto-école de Vias pour permettre aux jeunes majeurs de 18 à 25 ans de se présenter au permis de conduire en bénéficiant d'une participation financière à hauteur de 500 euros.

Il est proposé aux administrateurs de se prononcer sur les demandes des deux administrés viassois dont les revenus sont modestes. Leur dossier répond aux critères d'éligibilité.

A l'unanimité des membres présents, l'aide d'un montant de 500 euros est accordée pour chacun des administrés.

**CECI EXPOSE, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
DELIBERE**

Par vote à mains levées, à l'unanimité des suffrages exprimés,
ACCORDE une aide au permis citoyen d'un montant de 500 euros à chacun des deux administrés qui sera versée directement à la SARL AUTO ECOLE VIAS, 16 boulevard de la Liberté 34450 Vias.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

**La Secrétaire de Séance
Madame Yvette DESENLIS**



Le Président :

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter du présent affichage.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Publié le :
Transmis au Représentant de l'Etat le : 26/07/2023

**Madame Pascale GENIEIS-TORAL
Vice-Présidente du CCAS**

